

Adresse du projet :

Commune:

Code postal:

Cadastre:

Lot:

Superficie :

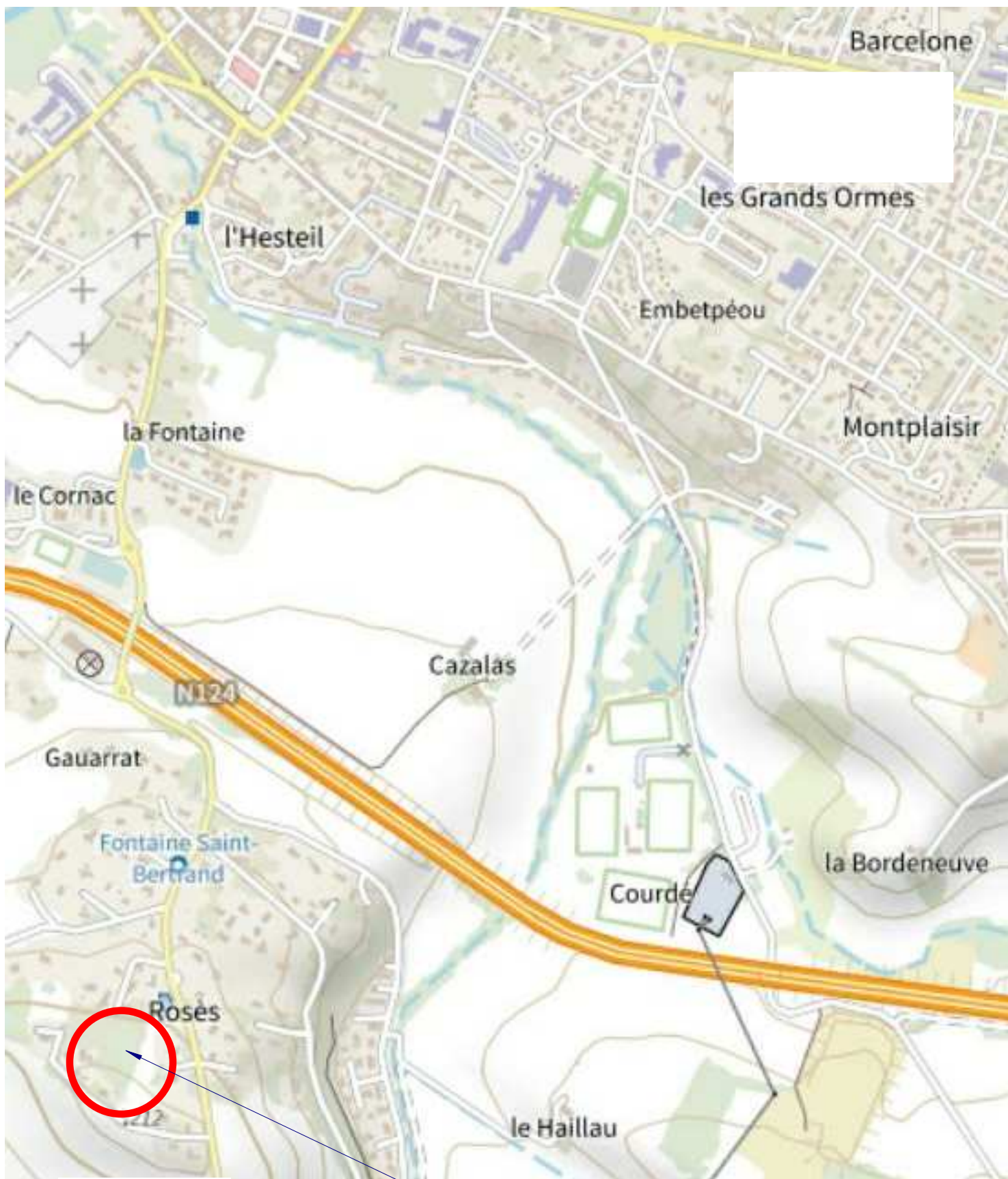
PERMIS DE CONSTRUIRE



-- SURFACE PLANCHER TOTALE et TAXABLE --			
Destination	Surface plancher	Surface stationnement	Surface taxable totale
REZ DE CHAUSSEE			
Surface plancher	113,31 m ²	0,00 m ²	113,31 m ²
Stationnement	-29,92 m ²	29,92 m ²	0,00 m ²
Surface plancher	29,92 m ²	0,00 m ²	29,92 m ²
Surface plancher	25,53 m ²	0,00 m ²	25,53 m ²
Stationnement	-25,53 m ²	25,53 m ²	0,00 m ²
Inferieure à 1.80m	-3,00 m ²	0,00 m ²	-3,00 m ²
	110,31 m ²	55,45 m ²	165,76 m ²
ETAGE			
Surface plancher	113,66 m ²	0,00 m ²	113,66 m ²
Vide et trémie	-25,06 m ²	0,00 m ²	-25,06 m ²
	88,60 m ²	0,00 m ²	88,60 m ²
Total général	198,90 m²	55,45 m²	254,35 m²

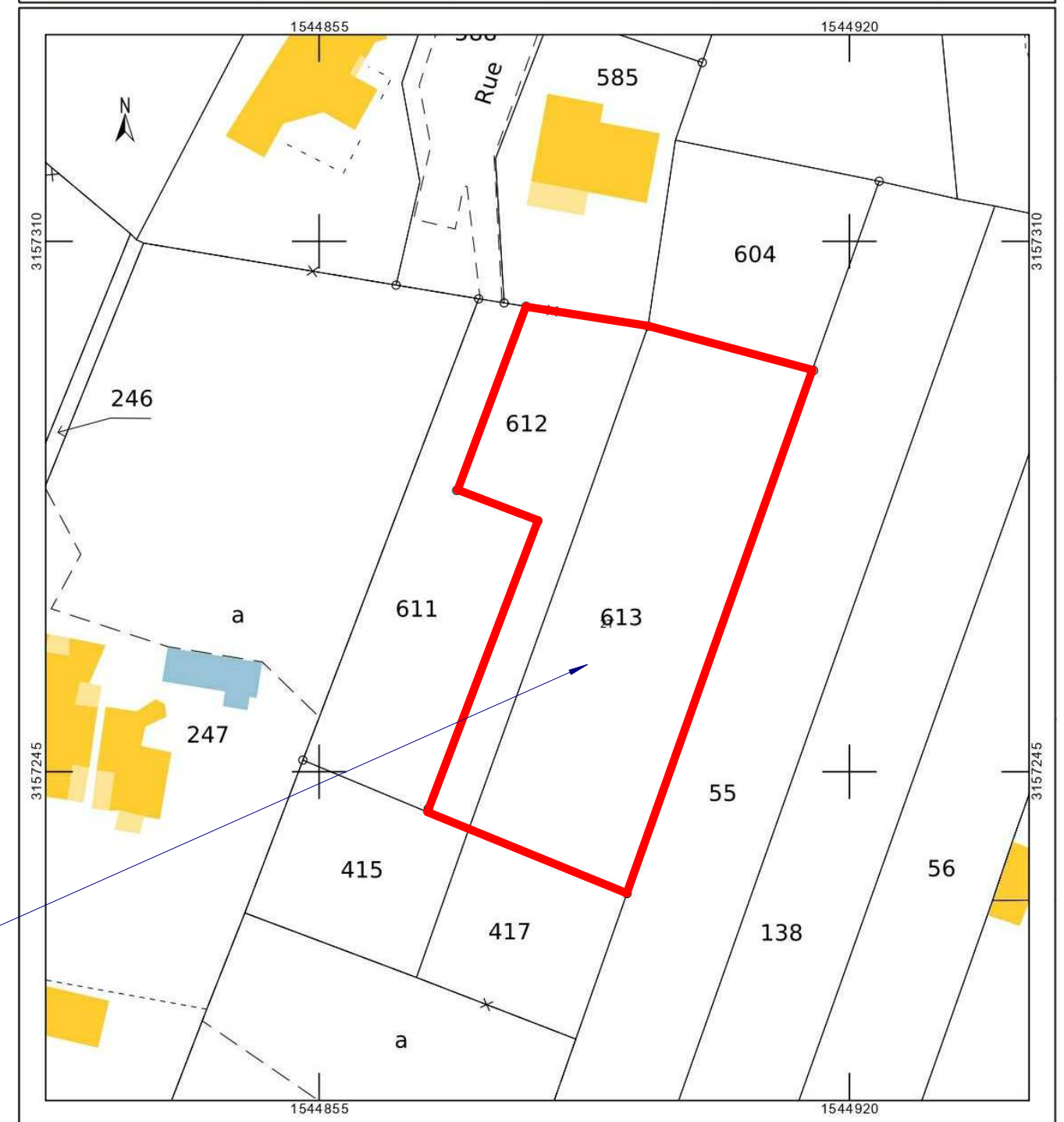
- SURFACE HABITABLE multi niveaux -	
PIECES	Surface
ETAGE	
Chambre 1	13,38 m ²
Chambre 2	12,75 m ²
Chambre 3	19,05 m ²
Dressing	8,88 m ²
Bains	6,66 m ²
SDE	5,67 m ²
Rangt.	0,71 m ²
Palier	18,73 m ²
ETAGE	85,82 m²
REZ DE CHAUSSEE	
Pièce de vie	70,31 m ²
Cuisine	14,53 m ²
Entrée	6,52 m ²
WC	2,22 m ²
Cellier	7,55 m ²
Buanderie	6,18 m ²
Pl.	0,79 m ²
REZ DE CHAUSSEE	108,10 m²
Total général	193,92 m²

- SURFACE des ANNEXES -	
PIECES	Surface
GARAGE 2	
Garage 2	25,53 m ²
REZ DE CHAUSSEE	
Garage	29,92 m ²
Terrasse	31,45 m ²
Total général	86,90 m²



TERRAIN DU PROJET

Département :	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES	Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : PTGC AUCH 14, RUE LECONTE DE LISLE 32010 32010 AUCH CEDEX tél. 05 62 61 51 39 - fax 05 62 61 51 55 cdif.auch@dgfip.finances.gouv.fr
	EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL	
Section : CO Feuille : 000 CO 01	Échelle d'origine : 1/2000 Échelle d'édition : 1/650	Cet extrait de plan vous est délivré par : cadastre.gouv.fr
Date d'édition : 08/09/2022 (fuseau horaire de Paris)	Coordonnées en projection : RGF93CC44 ©2022 Direction Générale des Finances Publiques	



Plans destinés à des autorisations administratives et en aucun cas à l'exécution du projet



Etat projet : PERMIS DE CONSTRUIRE
Construction d'une maison individuelle

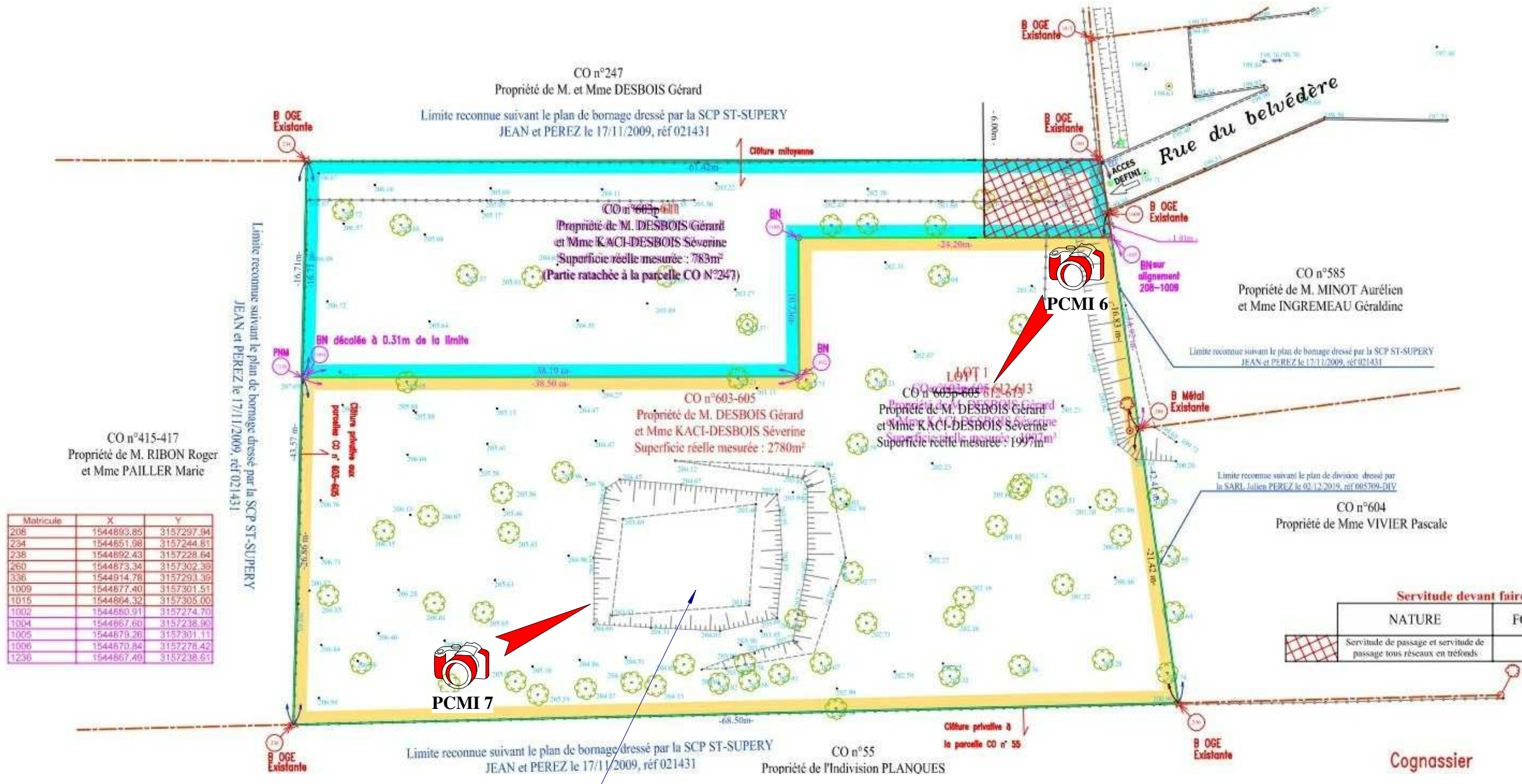
Plans
PLAN DE SITUATION
Echelle :

Date : 28/11/2022
PCMI 1



LEGENDE

	Clôture légère
	Bordure
	Talus
	AEP
	Eaux pluviales
	Eaux usées
	Symbole privatif
	Symbole mitoyenneté
	Borne OGE existante
	Borne nouvelle
	Application cadastrale
	Limite reconnue préalablement
	Limite de division



Matricule	X	Y
208	1544893.85	3157297.94
234	1544851.98	3157244.81
238	1544892.43	3157228.64
260	1544873.34	3157302.39
336	1544914.76	3157293.39
1009	1544877.40	3157301.51
1015	1544864.32	3157305.00
1002	1544860.91	3157274.70
1004	1544867.80	3157238.90
1005	1544879.26	3157301.11
1006	1544870.84	3157278.42
1236	1544867.49	3157238.61

Servitude devant faire l'objet d'une création par acte notarié

NATURE	FONDS DOMINANT	FONDS SERVANT
Servitude de passage et servitude de passage tous réseaux en tréfonds	Parcelle CO n°603-605 612-613	Parcelle CO n°603-611

TERRAIN DU PROJET

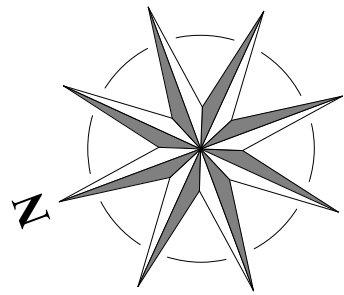
Plans destinés à des autorisations administratives et en aucun cas à l'exécution du projet



Etat projet : PERMIS DE CONSTRUIRE
Construction d'une maison individuelle

Plans
PLAN DE SITUATION
Echelle :

Date : 28/11/2022
PCMI 1'



LEGENDE :

	Arbres de haute venue à planter
	Arbres de haute tiges à supprimer

HSS : Hauteur Sur Sablière
HSP : Hauteur Sur Plancher

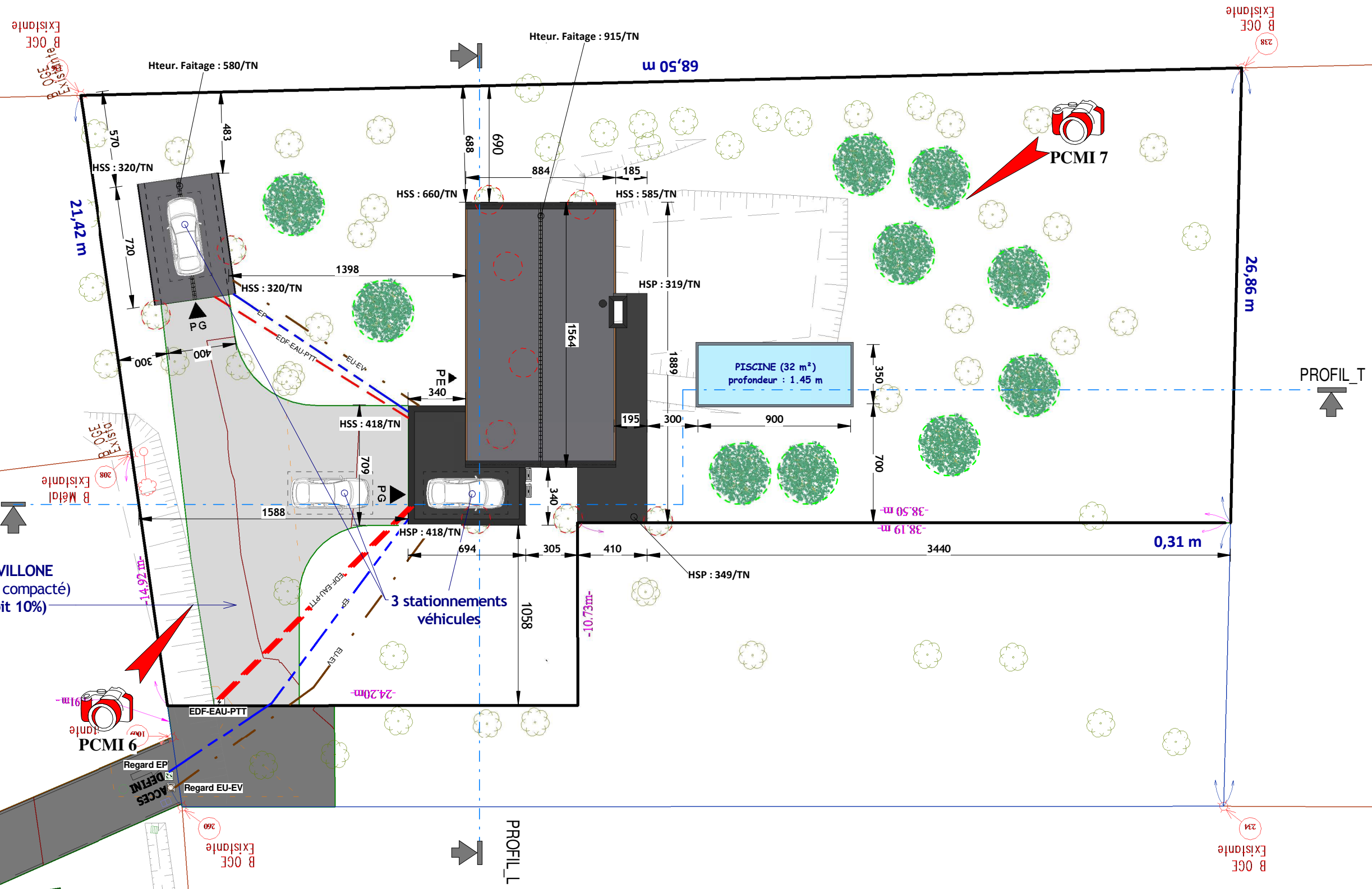
1538 m² de la parcelle aménagés en jardin (soit 77% de la parcelle)

10 arbres de haute tiges à planter

-- EMPRISE AU SOL --

Emprise au sol	206,76 m ²
Emprise au sol	28,80 m ²
Emprise au sol totale	235,56 m ²

soit 12% de la parcelle



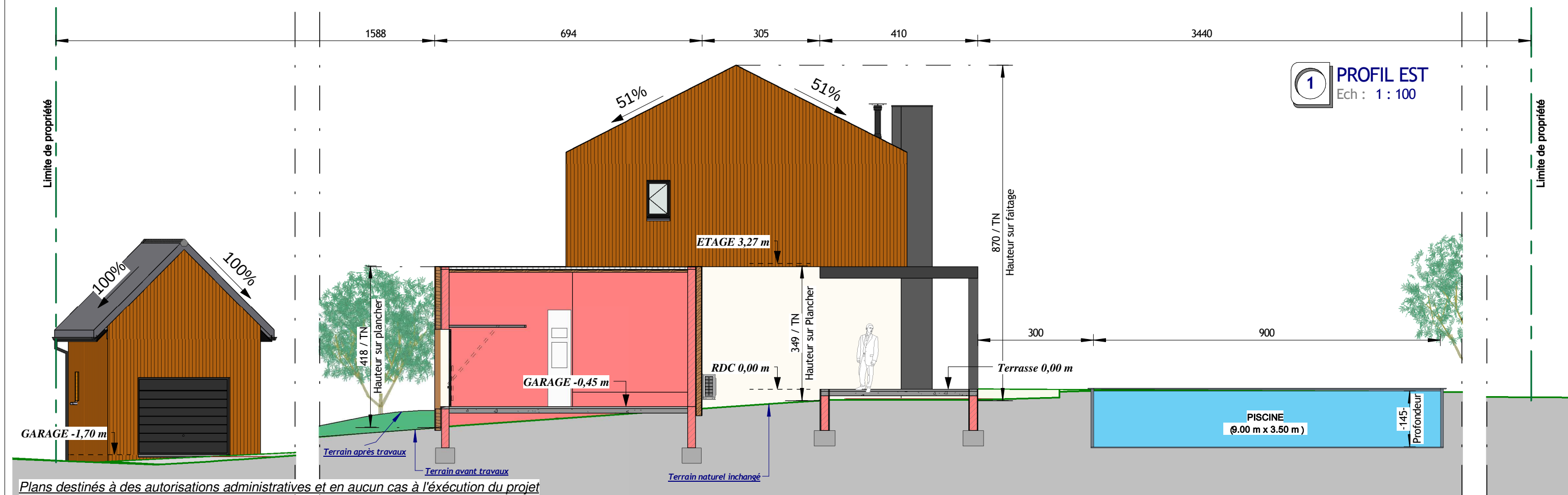
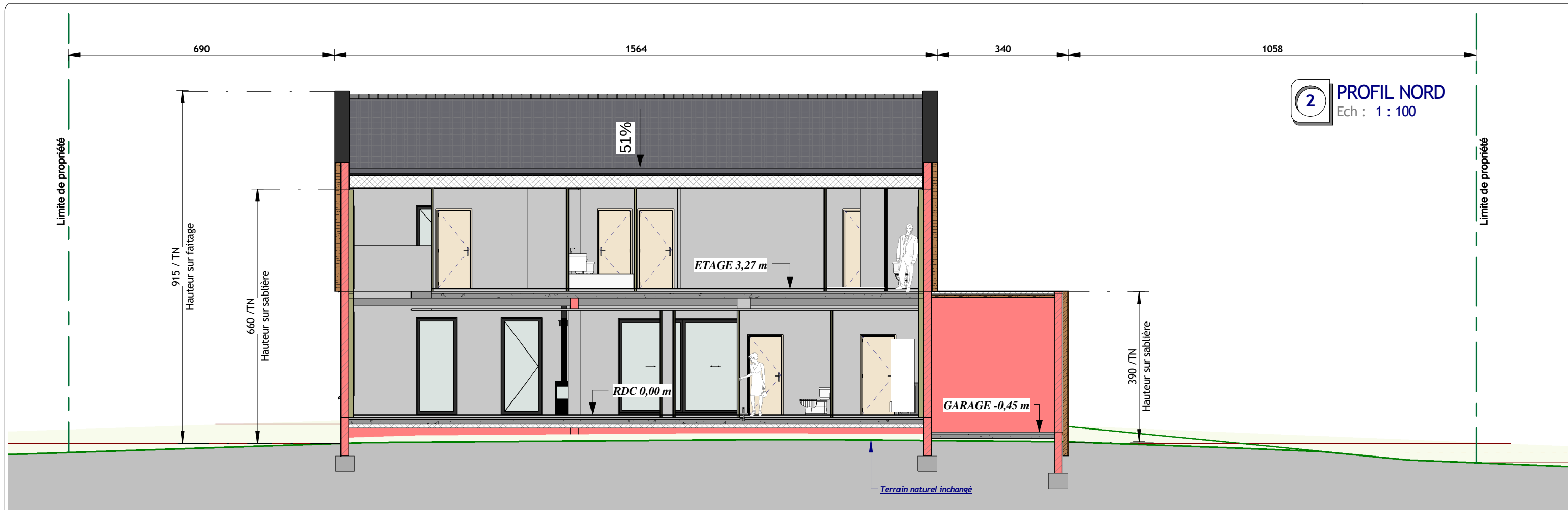
Plans destinés à des autorisations administratives et en aucun cas à l'exécution du projet



Etat projet : PERMIS DE CONSTRUIRE
Construction d'une maison individuelle

Plans
PLAN DE MASSE
Echelle : 1 : 250

Date : 28/11/2022
PCMI 2



NOTICE DU PROJET

PRESENTATION DU TERRAIN

PRESENTATION DU PROJET

Le profil du terrain actuel ne sera pas modifié.

Le projet consiste en la construction d'une maison d'habitation en R+1, d'un garage accolé, d'une terrasse couverte d'un garage isolé et d'une piscine. L'implantation du projet prend en compte le recul imposé par le PLU soit avec la terrasse couverte en limite de propriété sur la limite Ouest et l'habitation à 6.88 m de la limite Est.

Le garage isolé sera, quant à lui, à 3.00 m de la limite Nord et 5.70 m de la limite Est.

La piscine, d'une dimension de 9.00 m x 3.50 m et 1.45 m de profondeur, sera à 3.00 m de la terrasse de l'habitation et à 7.00 m de la limite Ouest.

L'espace restant au Sud, pour le jardin privé, résulte de ses paramètres. Les bâtiments construits aux alentours sont en RDC et R+1 avec toiture deux, trois et quatre pentes, l'ensemble de factures régionales. Le projet reprend le même principe et s'articule en trois volumes simple, en deux pentes, et toit terrasse inaccessible pour le garage accolé et la terrasse couverte.

L'emprise au sol totale des constructions : 235.56 m² soit 12% de la parcelle.

Emprise piscine : 32.00 m² soit 2% de la parcelle

EU-EV : rejet au regard Rue du Belvédère (au Nord).

EP : rejet au regard Rue du Belvédère (au Nord).

EDF-PTT : coffret sur la parcelle, au niveau de l'accès, au Nord.

EAU : coffret sur la parcelle, au niveau de l'accès, au Nord.

Les matériaux utilisés sont de factures régionales avec un enduit gratté ton beige clair (1005-Y20R) et un bardage bois (partiel) teinte naturelle. Des tuiles terre cuite à surface plate ton anthracite, des menuiseries ton anthracite et fermetures par volets roulants anthracite et des appuis et seuils gris seront mis en place sur la construction. Les portes d'entrée et de garage seront de teinte anthracite. Les débords de toit feront 30 cm et seront en lambris PVC anthracite et planche de rive PVC anthracite (uniquement sur le garage isolé). Les ouvertures du garage isolé seront réalisées par menuiseries ton anthracite, des volets bois ton bois naturel (à l'exception de la porte de garage qui sera de teinte anthracite).

Les espaces libres seront aménagés en jardin planté et gazonné à hauteur de 1538 m² (77% de la parcelle).

10 arbres seront dessouchés sur l'emprise de la construction.

10 arbres de haute venue seront plantés en remplacement des arbres supprimés.

L'accès se fera depuis la Rue du Belvédère (au Nord).

Il sera composé d'un revêtement perméable de type grave compacté (191 m² soit 10% de la parcelle).



Plans destinés à des autorisations administratives et en aucun cas à l'exécution du projet



Etat projet : PERMIS DE CONSTRUIRE

Construction d'une maison individuelle

Plans
NOTICE DESCRIPTIVE
Echelle :

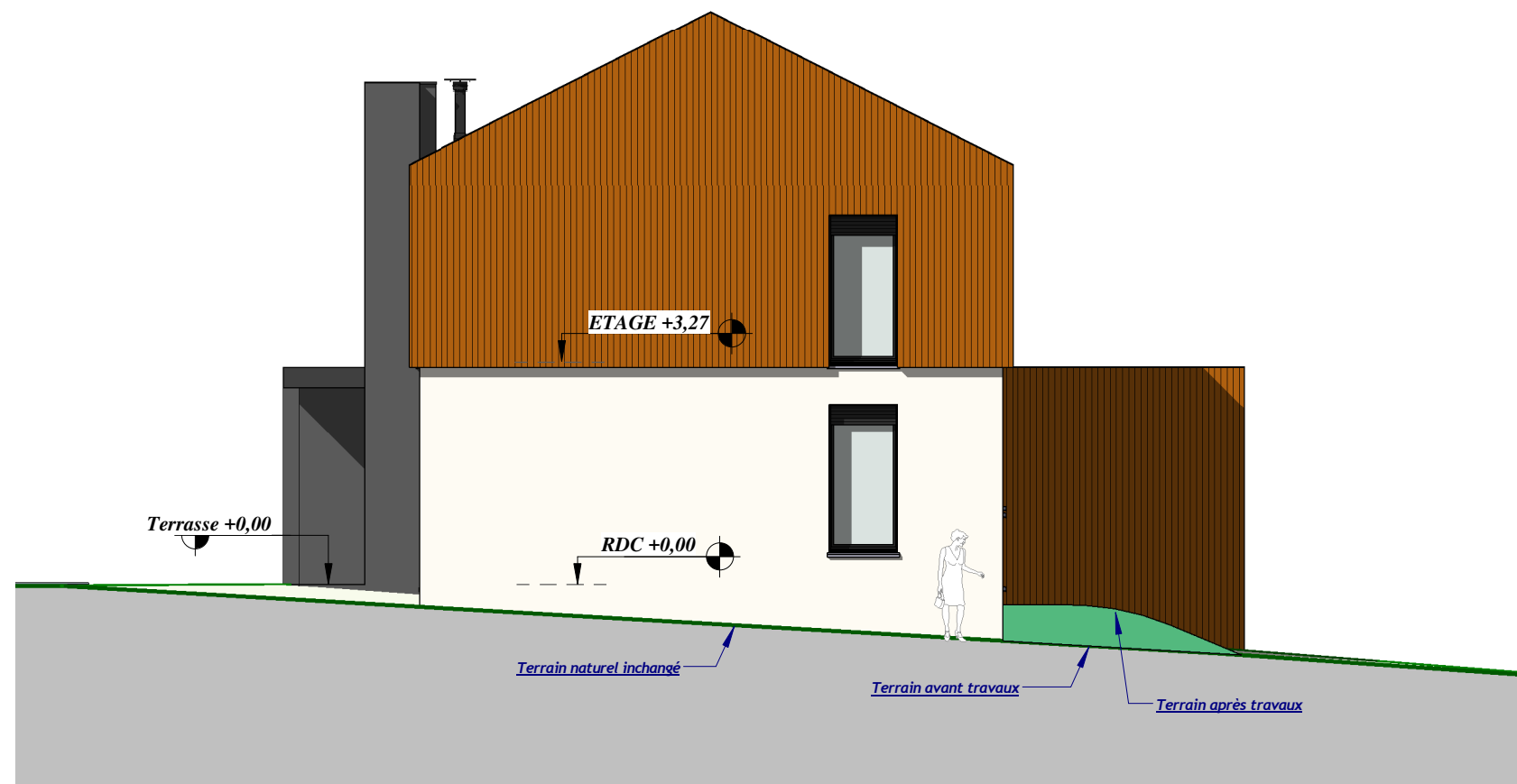
Date : 28/11/2022

PCMI 4

1 FACADE NORD
Ech : 1 : 100



2 FACADE EST
Ech : 1 : 100

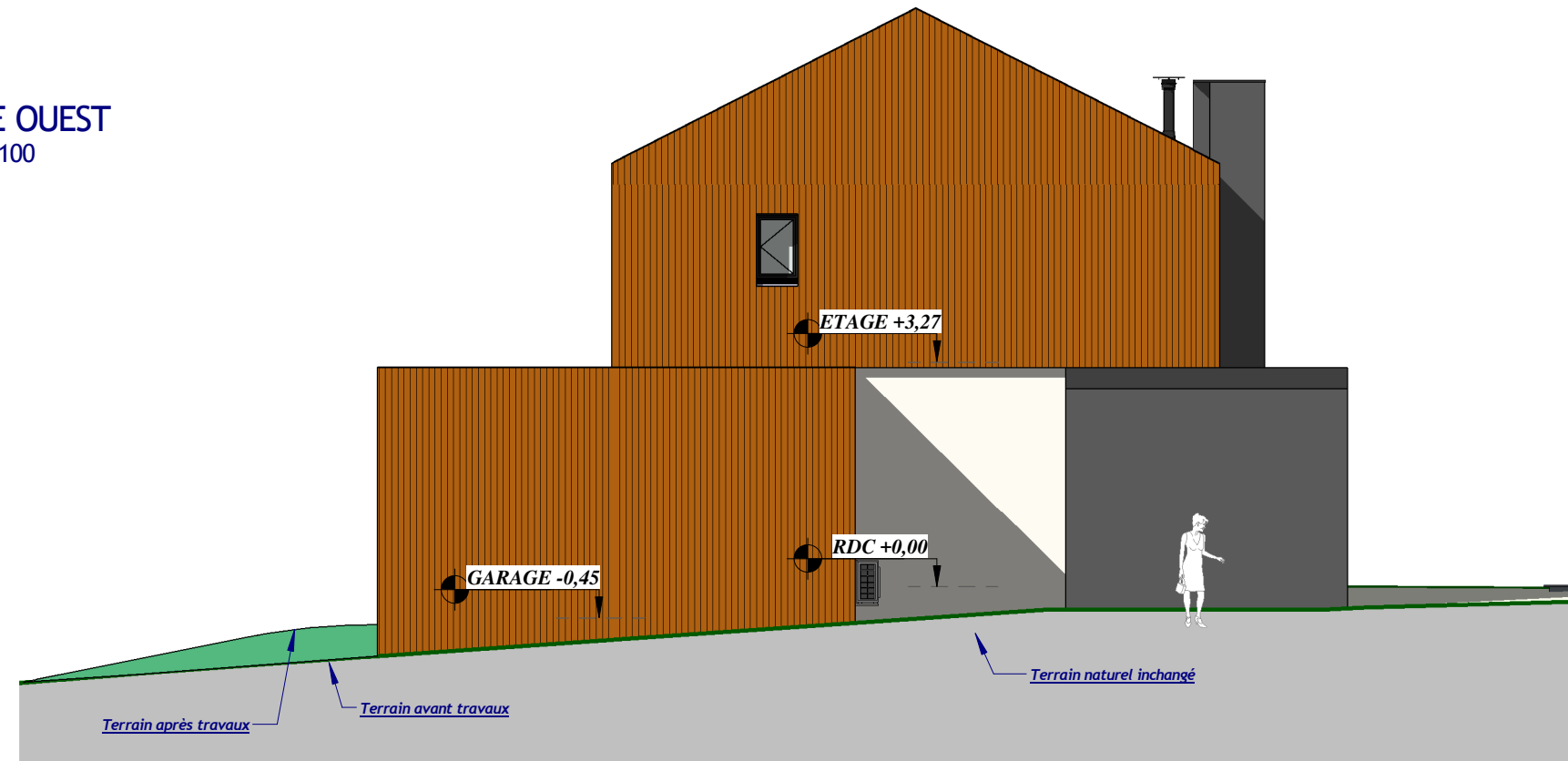


Plans destinés à des autorisations administratives et en aucun cas à l'exécution du projet

1 FACADE SUD
Ech : 1 : 100

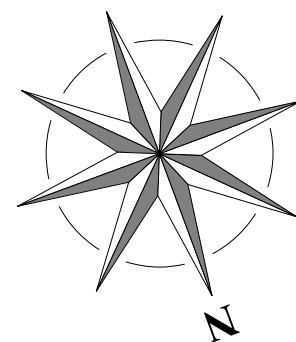
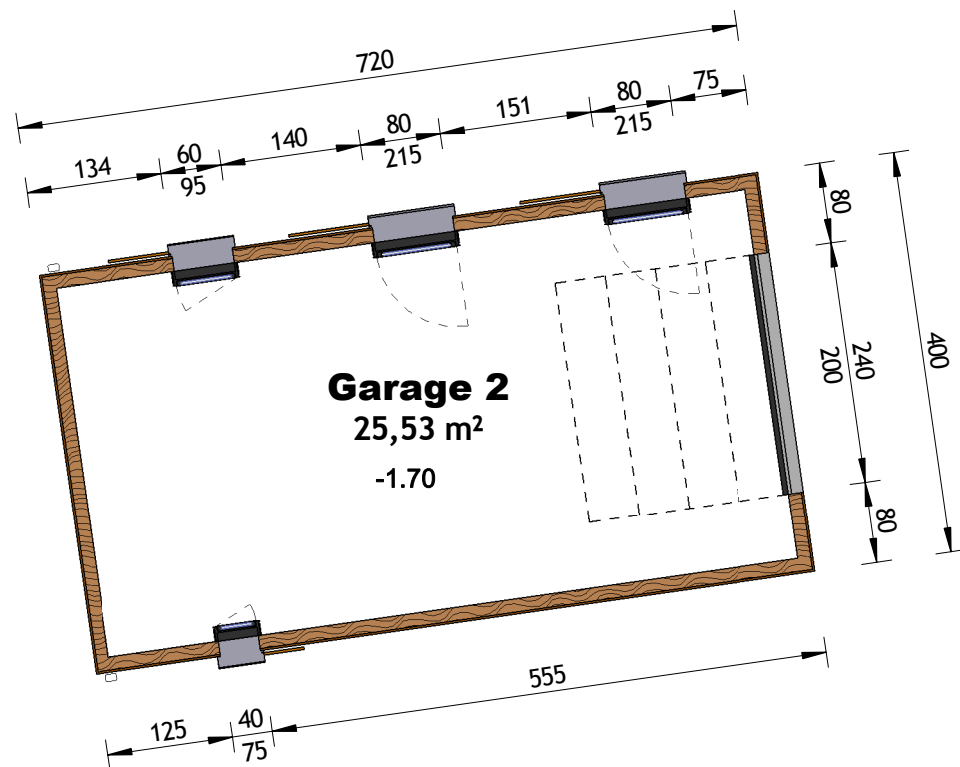


2 FACADE OUEST
Ech : 1 : 100

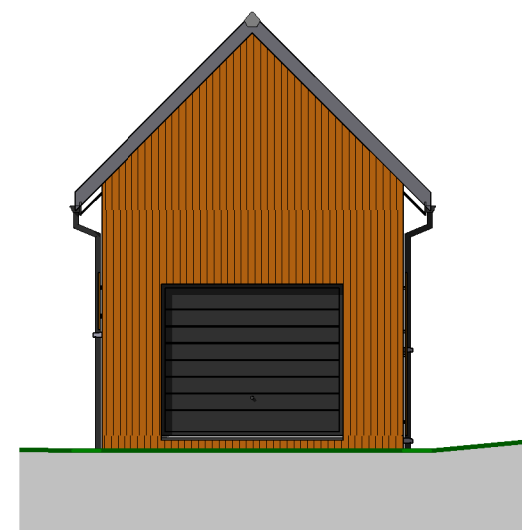


Plans destinés à des autorisations administratives et en aucun cas à l'exécution du projet

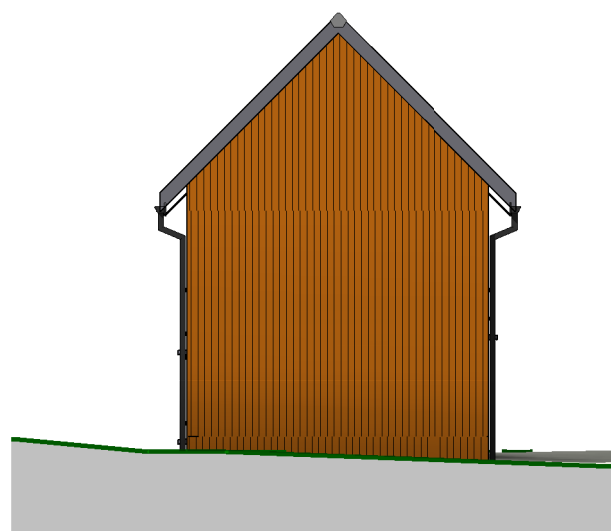
7 GARAGE 2
Ech : 1 : 75



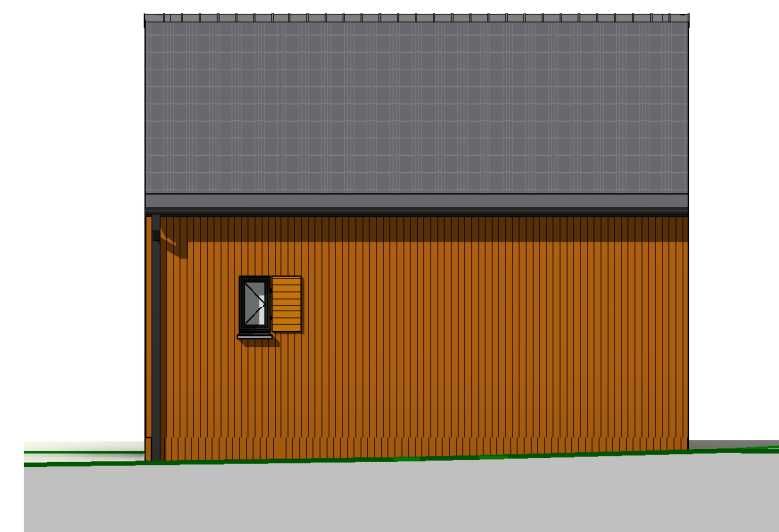
2 FACADE NORD
Ech : 1 : 100



4 FACADE OUEST
Ech : 1 : 100



5 FACADE EST
Ech : 1 : 100

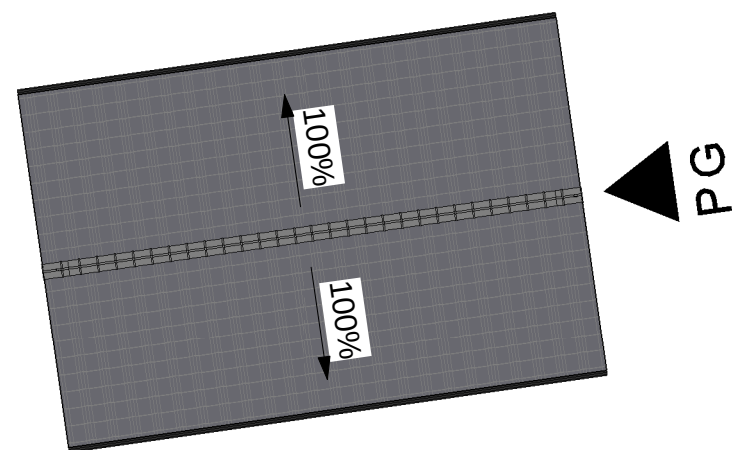
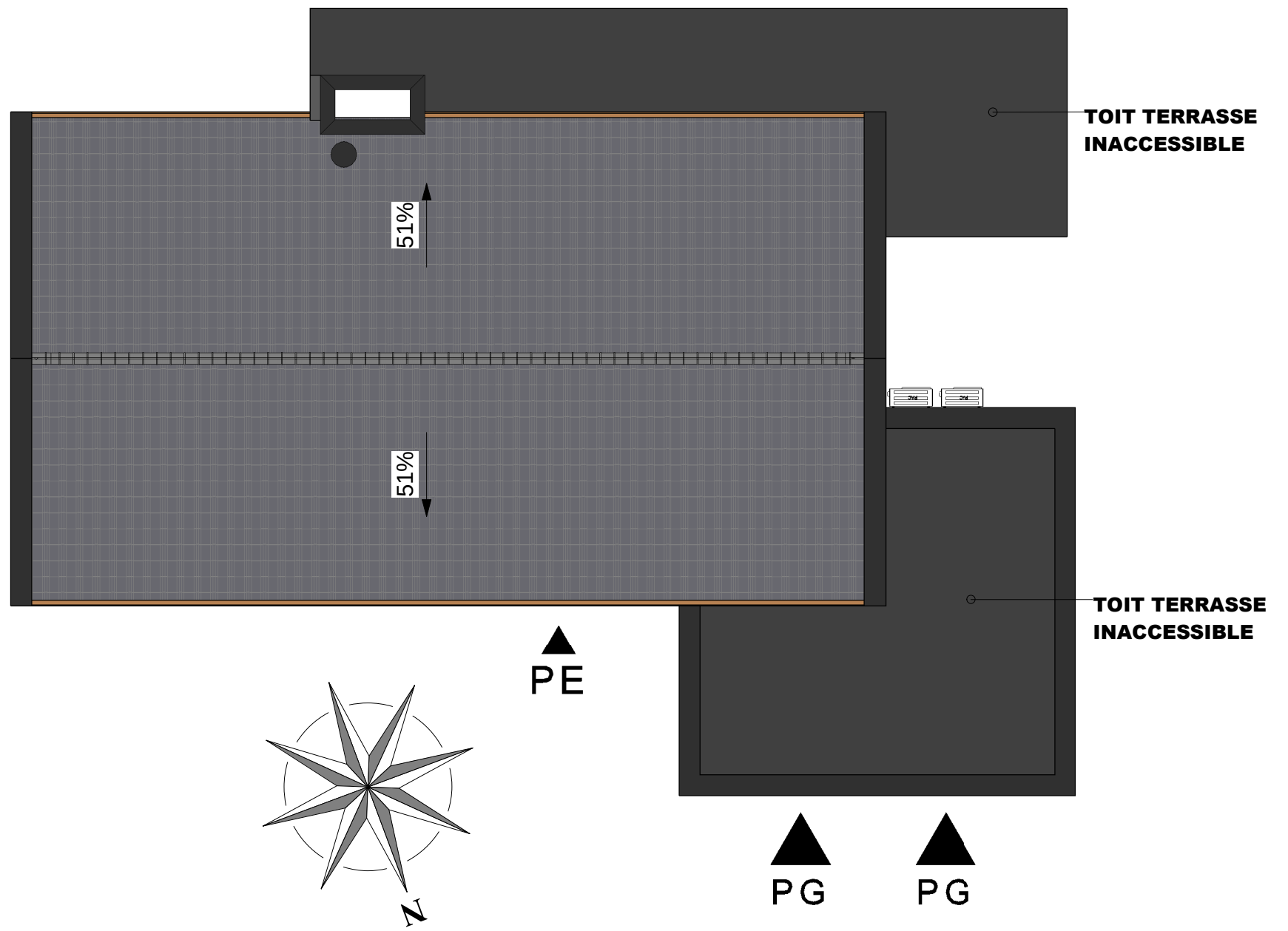


3 FACADE SUD
Ech : 1 : 100

Plans destinés à des autorisations administratives et en aucun cas à l'exécution du projet

TOITURE A 51%

TOITURE A 100%



Plans destinés à des autorisations administratives et en aucun cas à l'exécution du projet



Terrain avant construction



Terrain après construction

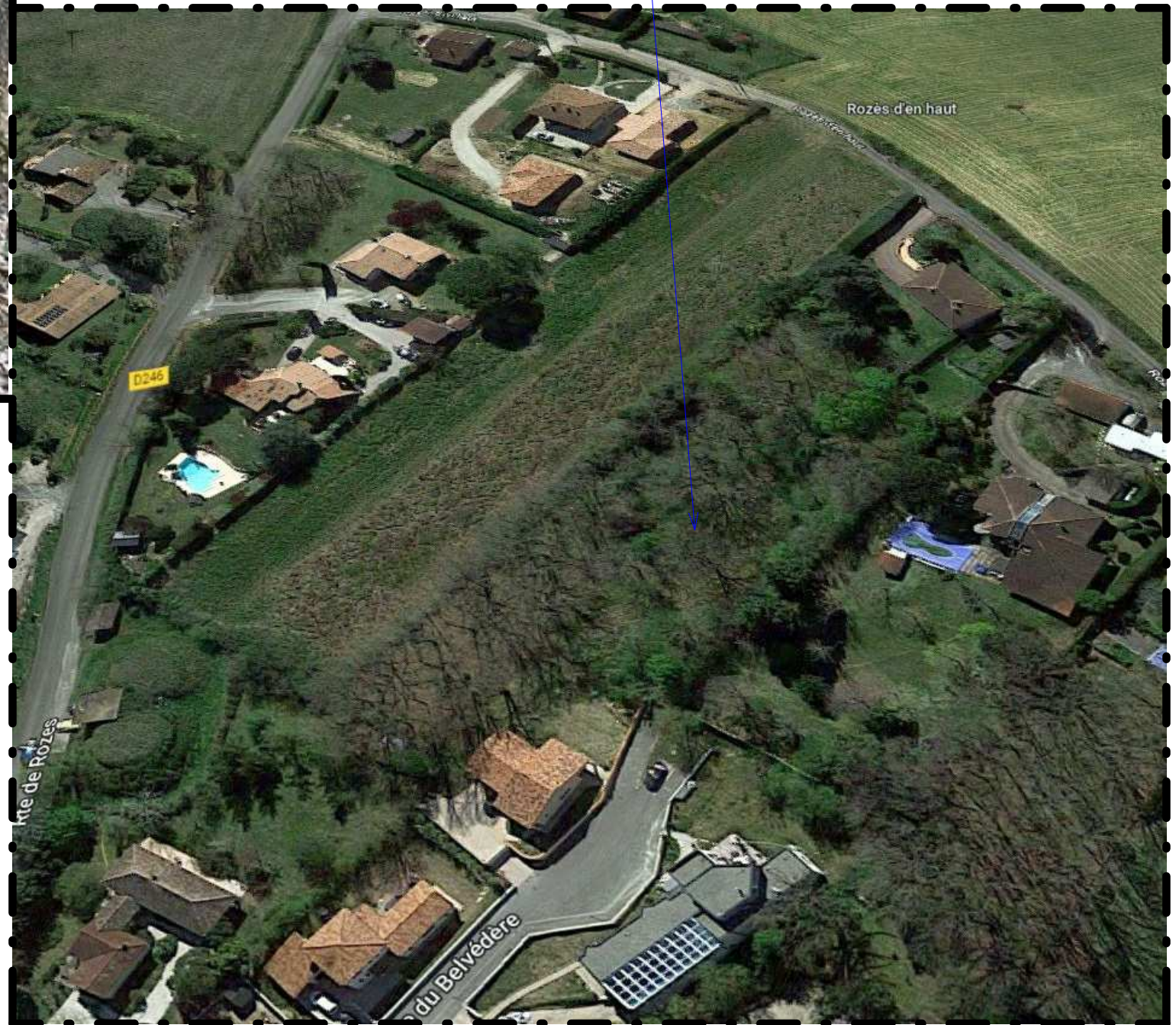
Plans destinés à des autorisations administratives et en aucun cas à l'exécution du projet



PCMI 7

TERRAIN

PCMI 8



Plans destinés à des autorisations administratives et en aucun cas à l'exécution du projet

Attestation « PPRRGA » Maison individuelle

Nous soussignés _____ attestons que le projet de construction faisant l'objet de la présente demande de permis de construire respecte l'ensemble des mesures géotechniques de prévention des risques naturels de mouvements différentiels liés au retrait-gonflement des sols argileux prévues au **chapitre II 1-1 et 1-2 du PPRRGA du 28/02/2014**.

En foi de quoi la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Date : 28/11/2022

Signature du maître de l'ouvrage :

Plans destinés à des autorisations administratives et en aucun cas à l'exécution du projet

Dans le présent document, le terme « bâtiment » s'entend également comme « partie de bâtiment »

Agissant en qualité de maître d'ouvrage ou de maître d'œuvre, si le maître d'ouvrage lui a confié une mission de conception de l'opération de construction suivante :

située à :

Atteste qu'au moment du dépôt de permis de construire :

- **Disposition 1 :** L'opération de construction sus-citée a fait l'objet d'une étude de faisabilité technique et économique des diverses solutions d'approvisionnement en énergie pour les bâtiments ou parties de bâtiments, définie à l'article R. 122-2-1 du code de la construction et de l'habitation
- **Disposition 2 :** L'opération de construction sus-citée prend en compte les exigences de performance énergétique et environnementale définie aux articles R. 172-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation (réglementation environnementale - RE2020).

Les éléments ci-après déclinés apportent les précisions nécessaires à la justification de la disposition 2.

Bâtiment : Maison individuelle

Chapitre 1 : Surface du bâtiment

Valeur de la surface de référence (S _{ref})	194.09 m ²
---	-----------------------

Chapitre 2 : Exigences globales

1. Besoin bioclimatique conventionnel : coefficients Bbio et Bbio_{max} en nombre de points

Bbio	44.7	Bbio_{max}	45.7
Respect de l'exigence Bbio ≤ Bbio_{max}			OUI

2. Degrés-heures d'inconfort estival : coefficients DH et DH_{max} en °C.h

Chacun des groupes du bâtiment doit respecter l'exigence Degrés-heures. La valeur du groupe de plus grande surface est indiquée ci-dessous.

Toute typologie et logements collectifs - zone traversante			
DH	1000	DH_{max}	1250
Respect de l'exigence DH ≤ DH_{max}			OUI

3. Impact sur le changement climatique associé aux composants du bâtiment y compris le chantier de construction

Le maître d'ouvrage s'engage à être en mesure, après la déclaration d'ouverture du chantier, de justifier, à leur demande, aux agents de l'Etat habilités pour le contrôle des règles de construction, le respect de l'impact maximal sur le changement climatique associé aux composants du bâtiment, y compris le chantier de construction : $I_{c\text{construction}} \leq I_{c\text{construction_max}}$	OUI
--	-----

Chapitre 3 : Exigences par éléments

1. Accès à l'éclairage naturel (bâtiment à usage d'habitation)

Respect de l'exigence d'accès à l'éclairage naturel	OUI
---	-----

2. Vérification des systèmes de ventilation (bâtiment à usage d'habitation)

Le maître d'ouvrage s'engage à prendre en compte les exigences suivantes concernant les systèmes de ventilation : le système de ventilation du bâtiment sera vérifié et ses performances seront mesurées par une personne reconnue compétente par le ministre chargé de la construction	OUI
---	-----

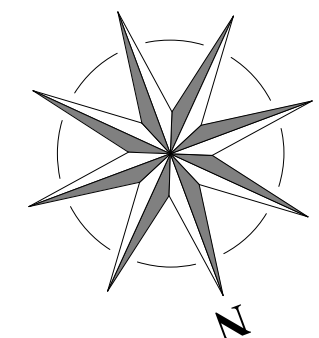
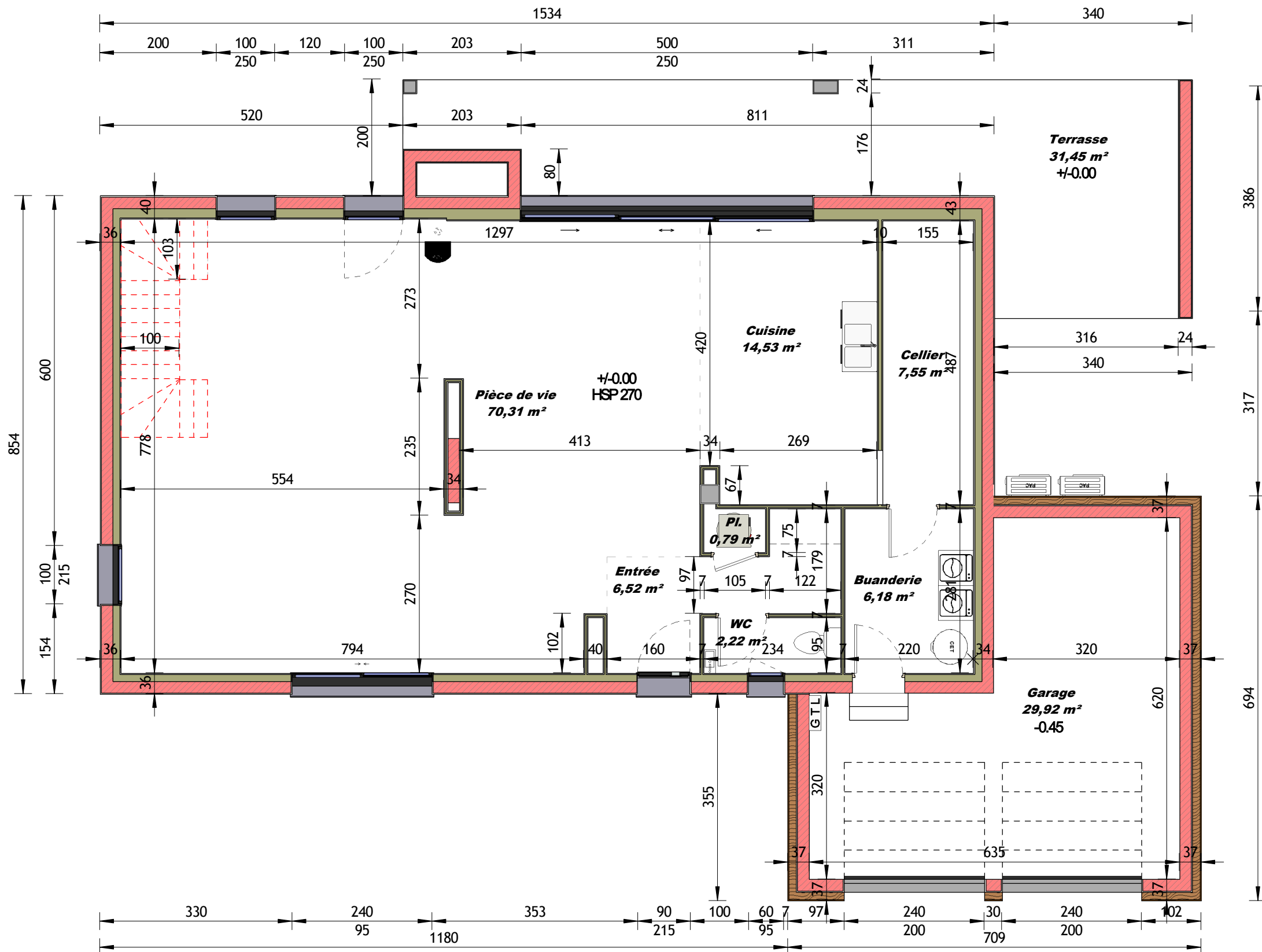
- SURFACE des ANNEXES -	
PIECES	Surface
GARAGE 2	
Garage 2	25,53 m ²
REZ DE CHAUSSEE	
Garage	29,92 m ²
Terrasse	31,45 m ²
Total général	86,90 m ²

-- SURFACE VITREE 1/6 SH TOTALE --
Surface minimale à obtenir
32,32

-- CALCUL SURFACE VITREE TOTALE--
Surface vitrée saisie
45,76 m ²

- SURFACE HABITABLE multi niveaux -	
PIECES	Surface
ETAGE	
Chambre 1	13,38 m ²
Chambre 2	12,75 m ²
Chambre 3	19,05 m ²
Dressing	8,88 m ²
Bains	6,66 m ²
SDE	5,67 m ²
Rangt.	0,71 m ²
Palier	18,73 m ²
ETAGE	85,82 m ²

REZ DE CHAUSSEE	
PIECES	Surface
Pièce de vie	70,31 m ²
Cuisine	14,53 m ²
Entrée	6,52 m ²
WC	2,22 m ²
Cellier	7,55 m ²
Buanderie	6,18 m ²
Pl.	0,79 m ²
REZ DE CHAUSSEE	108,10 m ²
Total général	193,92 m ²



-- EMPRISE AU SOL --	
Emprise au sol	206,76 m ²
Emprise au sol	28,80 m ²
Emprise au sol totale	235,56 m ²

Plans destinés à des autorisations administratives et en aucun cas à l'exécution du projet



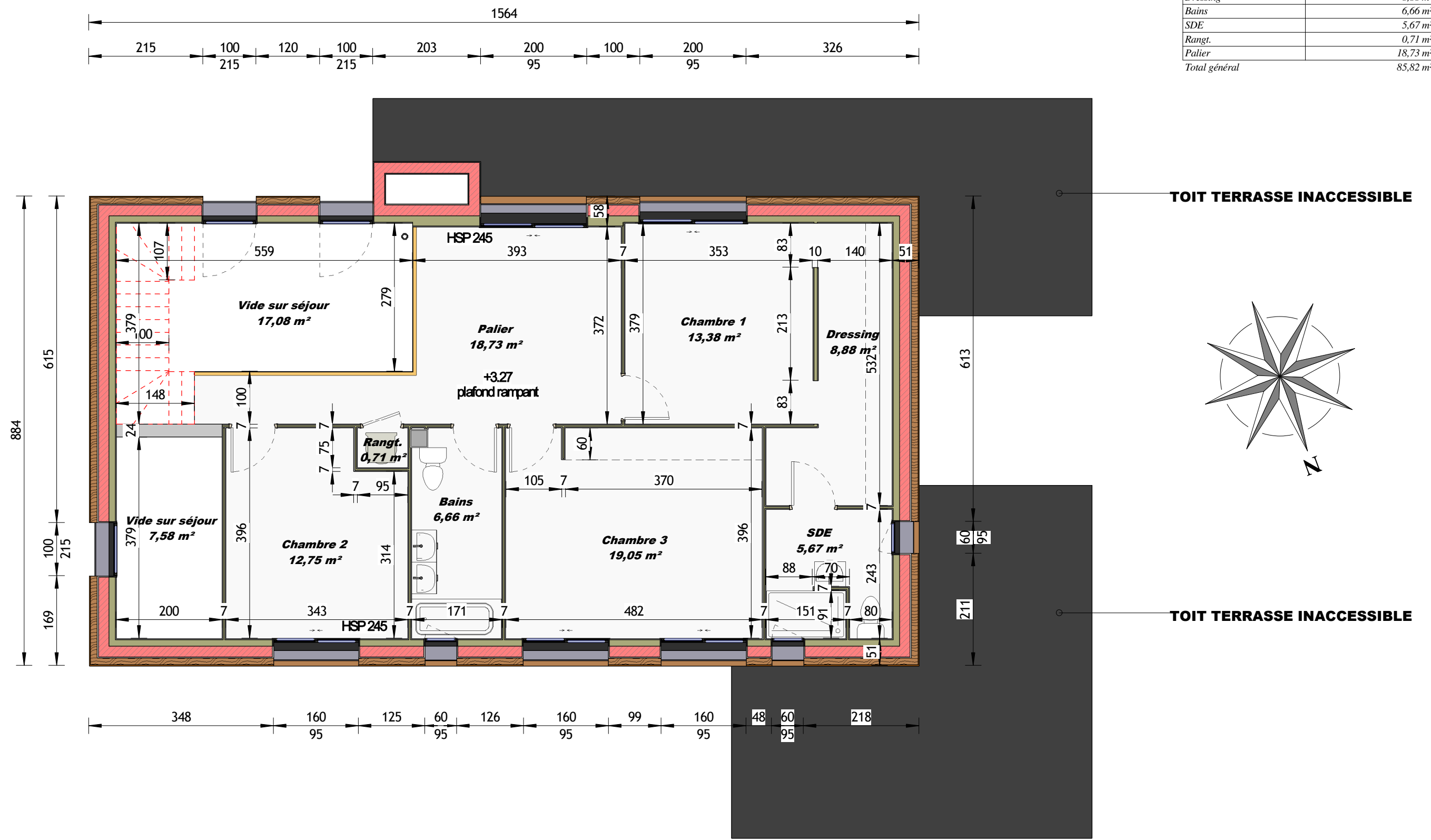
Etat projet : PERMIS DE CONSTRUIRE
Construction d'une maison individuelle

Plans
PLAN REZ-DE CHAUSSEE
Echelle : 1 : 75

Date : 28/11/2022

PCMI 4a

- SURFACE HABITABLE ETAGE -	
PIECES	Surface
<i>ETAGE</i>	
Chambre 1	13,38 m ²
Chambre 2	12,75 m ²
Chambre 3	19,05 m ²
Dressing	8,88 m ²
Bains	6,66 m ²
SDE	5,67 m ²
Rangt.	0,71 m ²
Palier	18,73 m ²
<i>Total général</i>	<i>85,82 m²</i>



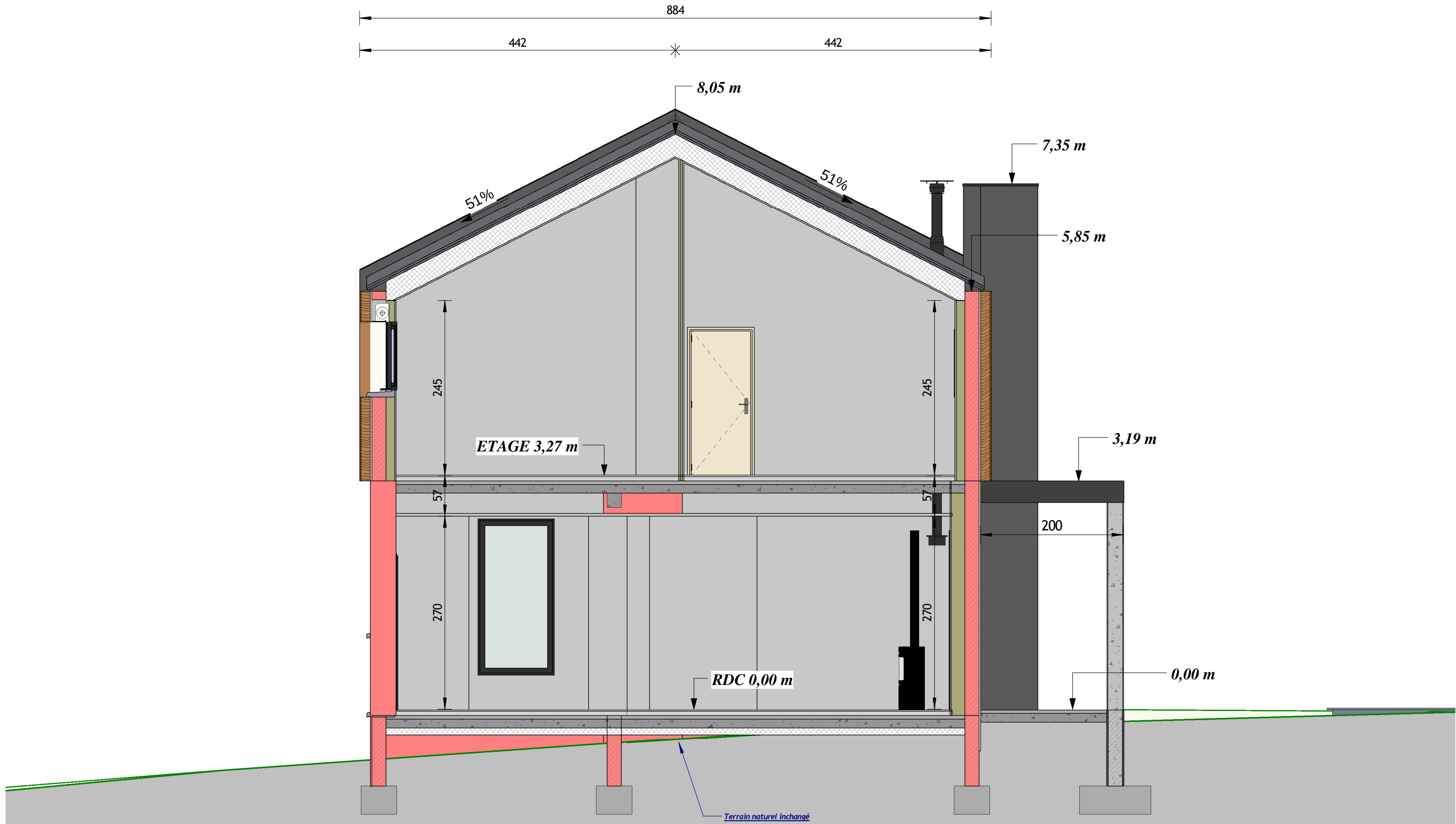
Plans destinés à des autorisations administratives et en aucun cas à l'exécution du projet



Etat projet : PERMIS DE CONSTRUIRE
Construction d'une maison individuelle

Plans
PLAN ETAGE
Echelle: 1 : 75

Date : 28/11/2022
PCMI 4b



Plans destinés à des autorisations administratives et en aucun cas à l'exécution du projet